

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article6737>

Secret défense : la contre-attaque de Guillaume Dasquié

- Défense - International -



Date de mise en ligne : jeudi 24 janvier 2008

Spyworld Actu

Les avocats du journaliste Guillaume Dasquié, mis en examen en décembre pour "compromission du secret défense", vont demander l'annulation de la procédure pour atteinte à la liberté d'expression et au respect du secret des sources des journalistes.

En décembre dernier notre confrère Guillaume Dasquié, journaliste d'investigation, co-fondateur du site geopolitique.com et chroniqueur à France Info, passe 27 heures en garde à vue et est mis en examen pour "détention et divulgation au public de renseignement ou fichier ayant le caractère d'un secret de la défense nationale", dans le cadre d'une information judiciaire confiée au juge antiterroriste Philippe Coirre. La justice reproche notamment au journaliste la publication de plusieurs notes de la DGSE classées "secret défense", relatives aux ressources financières d'Oussama Ben Laden et au projet de détournement d'un avion américain par Al-Qaeda avant les attentats du 11 septembre 2001.

- ▶ [Le rappel des faits, par Me Jean-Marc Fedida \(0'60"\)](#)

Un mois et demi plus tard, ses avocats demandent l'annulation de l'ensemble de la procédure, et notamment des "procès-verbaux de perquisitions, de saisies et d'audition (...) en constatant la violation du secret des sources de M. Dasquié". La requête sera déposée dans les prochains jours auprès de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris.

- ▶ [La requête en annulation, détaillée par Me Fédida \(0'22"\)](#)

Jean-Marc Fedida et Nicolas Verly estiment que "les motifs invoqués" par la justice "pour restreindre la liberté d'expression de leur client (...) ne sont pas suffisants, ni proportionnés au but légitime d'information du public poursuivi". En clair, si les informations publiées par Guillaume Dasquié portaient bel et bien le tampon "confidentiel défense", elles méritaient, selon ses avocats, d'être portées à l'attention des lecteurs et ne constituaient aucun risque pour la sûreté du pays.

- ▶ [Pour Jean-Marc Fédida, les documents publiés ne mettaient pas la France en danger \(0'39"\)](#)

Les avocats dénoncent aussi une enquête visant "à identifier" la source du journaliste et rappellent que la Cour européenne des droits de l'Homme "reconnait le droit des journalistes à protéger leurs sources" comme étant "l'une des pierres angulaires" de la liberté de la presse".

Post-scriptum :

<http://www.france-info.com/spip.php...>